



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



Délibération n° 29-11

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION REUNI LE 7 février 2011

Le conseil d'administration s'est réuni sous la présidence de Béatrice GOVART Principale, à la suite de la convocation adressée par le chef d'établissement aux membres du conseil le 25 janvier 2011, conformément aux dispositions du Code de l'Éducation, article R421-20.

A l'ouverture de la séance, 18 membres étaient présents sur les 24 composant le conseil, le quorum est atteint. ~~La commission permanente ayant été consultée.~~

Visas:

Vu le Code de l'Éducation, partie réglementaire,

Objet de la délibération : Demande d'aide exceptionnelle pour l'A.S. du collège

Considérant : la nécessité de satisfaire la réglementation en matière de contrôle de légalité

Exposé de la délibération : le chef d'établissement demande au CA l'autorisation de répondre à une demande d'aide d'un montant de 400€ afin de permettre à l'Association Sportive de couvrir les frais pour l'année scolaire 2010.2011

Résultat du vote :

Nombre de votants : 18

Pour : 18

Contre : 0

Blancs/nuls : 0

Abstention : 0

Pour extrait conforme,
Le Président du conseil d'administration,
B. Govart - Principal

Enregistrement par l'autorité de contrôle

Collège de Kerzouar

Saint-Renan
0290086L

Téléphone
02 98 84 23 11

Télécopie
02 98 84 18 93

Mél.
e0290086l@ac-rennes.fr

BP 582 Saint-Renan

Site internet
pharouestac-
es.fr/e290086L/accueil.htm